

Vous avez adressé un questionnaire à Jean-Luc Mélenchon, candidat de la France insoumise à l'élection présidentielle. Voici nos réponses. Vous trouverez le détail de notre projet dans le livret éducation de la France insoumise consultable sur notre site : <https://avenirencommun.fr/le-livret-education/>

Concernant notre ambition pour le second degré.

Notre projet éducatif est inséparable de notre projet de société. Aussi voulons nous, dans un même élan, élever Femmes et Hommes, Citoyennes et Citoyens pour permettre à l'individu de se réaliser dans toutes les dimensions de son existence.

Souhaitant la refonte de nos institutions et le passage à une Sixième République, nous considérons que l'Ecole doit être le lieu de l'éducation à une citoyenneté enrichie de nouveaux droits. A l'heure des mutations de notre système productif et de l'indispensable transition écologique de notre économie, il faut aussi davantage de temps pour parvenir à l'élévation du niveau général de qualification et de la maîtrise des savoirs. Aussi voulons nous l'allongement de la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans .

Notre projet est celui d'une Ecole de l'égalité et de l'émancipation. Pour l'atteindre il faut notamment tourner la page des contre-réformes à l'origine du creusement des inégalités entre établissements. La contre-réforme du collège est l'une d'elles. Nous l'abrogerons - ainsi que la contre-réforme Chatel du lycée - afin de garantir à la fois l'égalité de traitement de tous les élèves et la liberté pédagogique des professeurs, mise à mal par un dispositif conduisant au renforcement des pouvoirs du chef d'établissement. Nous voulons dans le même temps redonner aux disciplines les heures d'enseignement qui leur ont été prises. Cette volonté n'est pas contraire à la recherche d'une interdisciplinarité. Celle-ci a toujours existé, à l'initiative des enseignants eux mêmes et nous voulons, en ce cas, la favoriser. Voulant développer l'esprit critique et le sens créatif des élèves, nous accorderons enfin une plus grande place aux enseignements artistiques au collège en créant dans chacun d'entre eux une association culturelle et 5 000 classes à horaires aménagées pour l'étude de la danse, du théâtre, de l'architecture, de la bande dessinée etc.

Alors que la ségrégation scolaire s'est aggravée, l'Ecole de l'égalité passe par une plus grande mixité sociale. Nous refonderons la carte scolaire en y intégrant les établissements privés qui jouent un grand rôle, en particulier au collège, dans les mécanismes de contournement scolaire. Afin de garantir la mixité au sein des établissements nous veillerons à la répartition des options au collège et au lycée sur plusieurs classes. Pour réduire les inégalités face aux apprentissages nous abaisserons le nombre moyen d'élèves par classes, en particulier dans l'éducation prioritaire où il ne doit pas excéder 20 élèves de la maternelle au lycée (à l'exception de la série générale où nous nous fixons un objectif de 25 élèves), en recrutant 60 000 enseignants sur le quinquennat. Nous reconstituerons les RASED et renforcerons en CP et CE1 le dispositif « plus de maîtres que de classes ». Nous mettrons en place un service public du soutien scolaire gratuit. Enfin, l'échec scolaire tient aussi aux conditions matérielles dans lesquelles certains élèves poursuivent leurs études. Afin de permettre aux lycéens de la voie professionnelle de se consacrer entièrement à leurs apprentissages nous leur proposerons de bénéficier dès leur 16 ans d'une allocation autonomie de 800 euros par mois.

Au lycée, nous maintiendrons la spécificité des trois voies et proposerons en leur sein des séries plus diverses, en particulier en voies technologique et professionnelle. C'est en effet la condition d'une orientation choisie. Cette dernière doit résulter d'un travail de long terme accompli en lien avec la famille, les professeurs et les psychologues de l'éducation nationale dont la présence dans les établissements doit être renforcée.

Attaché au principe de laïcité et considérant que l'impôt républicain ne peut financer que le cadre commun nous ferons advenir le principe « fonds publics à l'école publique » en abrogeant immédiatement la loi Carle et en revenant sur la loi Debré dans le cadre d'un plan de transition de cinq ans permettant aux personnels et élèves du privé de rejoindre, s'ils le souhaitent, le giron de l'enseignement public. Plus largement nous engagerons un plan de construction d'établissements publics dans les déserts d'écoles publiques et abrogerons les dispositions religieuses du Concordat d'Alsace Moselle ainsi que les divers statuts spécifiques en outre-mer.

Concernant l'autonomie des établissements

L'autonomie s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre d'une litanie de contre-réformes libérales, caractéristiques d'une forme de continuité des politiques conduites par la droite et le Parti socialiste. Toutes mènent au creusement des inégalités. Toutes sont en échec. Il faut tourner la page.

Nous voulons renforcer le cadre national, celui des horaires, diplômes, programmes et statuts des personnels. Les instances au sein de l'établissements permettent le dialogue entre chef d'établissement et équipe éducative, mais l'autonomie est synonyme de renforcement des contrôles hiérarchiques. Nous veillerons ainsi à garantir la liberté pédagogique des enseignants. Nous reviendrons également sur la distribution locale des IMP en revenant au principe de décharges statutaires, garantes d'égalité.

Dans le même état d'esprit, nous n'élargirons pas les compétences des recteurs et travaillerons à harmonisation des règles à l'échelle nationale, notamment celles du mouvement des personnels. Nous ne transférerons pas de nouvelles compétences aux collectivités et reprendrons aux communes celle de l'organisation de ce qui est aujourd'hui le temps périscolaire qu'un nouveau corps de la fonction publique d'Etat sera chargé de mettre en oeuvre.

Enfin, notre opposition au recrutement par les chefs d'établissements des enseignants, CPE et psychologues de l'éducation nationale est totale. Les établissements scolaires ne sont pas des entreprises et doivent être débarrassés d'une logique managériale contraire aux finalités éducatives, source d'un sentiment de dépossession chez les personnels de l'éducation nationale. Nous sommes de ce fait de résolus partisans du maintien du recrutement par concours.

Concernant les métiers

Le métier d'enseignant n'est aujourd'hui pas suffisamment reconnu ce dont témoigne la brutalité avec laquelle nombre de contre-réforme ont été imposées contre l'avis des personnels. Les enseignants sont de véritables ingénieurs de la transmission des savoirs. Nous voulons reconnaître leur haute qualification, fondée sur une double maîtrise, scientifique et pédagogique.

Nous garantirons le principe de liberté pédagogique en interdisant toute immixtion hiérarchique, notamment dans l'évaluation et en particulier à l'occasion des épreuves du DNB ou du baccalauréat. De même nous reviendrons sur les procédures d'harmonisation informatisées. Nous proposerons des services aménagés aux enseignants engagés dans la recherche et développerons les pratiques de co-enseignement dans l'éducation prioritaire. Nous proposons enfin la création d'une médecine du travail pour tous les personnels de l'éducation nationale.

La formation des maîtres doit s'enrichir dans le cadre d'une organisation nationale des ESPE. Aux approfondissements scientifiques et épistémologiques doit être adjointe une véritable formation aux droits de l'enfant, à sa psychologie, à la sociologie de l'éducation, à l'histoire de la fonction publique ou à l'histoire des mouvements pédagogiques. De même, ces derniers doivent être associés à la formation initiale et continue sous la forme d'un agrément leur garantissant les moyens nécessaires. Chaque professeur doit en effet être possesseur d'une culture pédagogique riche et diversifiée lui permettant de faire face à la pluralité des situations éducatives auquel il sera confronté au cours de sa carrière. Quant à l'année de stage, elle se fera à tiers temps sur le service du tuteur. Nous reviendrons enfin sur l'autorisation préalable du chef d'établissements afin de garantir le droit à la formation continue.

Résolus à restaurer le caractère républicain du service public nous reviendrons sur la régionalisation de l'orientation qui participe d'une logique adéquationniste que nous combattons. Partisans d'une Ecole de l'émancipation, nous refusons toute soumission aux intérêts privés et toute assignation territoriale des élèves. Plus largement, nous mettrons en oeuvre la séparation du MEDEF et de l'Ecole en mettant un terme au partenariat qui les lie et en engageant un audit citoyen des partenariats de l'éducation nationale auquel seront bien évidemment conviés les organisations syndicales qui le souhaiteront.

Concernant les CPE, nous voulons conforter leur rôle éducatif et garantir la présence d'au moins un CPE à temps plein dans chaque collège. Afin de réduire la précarité des AED nous encouragerons la signature de contrats pluriannuels. Les AESH doivent quant à eux voir leurs qualifications et leur métier reconnus. Nous engagerons à cette fin un plan de titularisation et de formation de l'ensemble de ces personnels sur la base du volontariat.

Concernant les emplois et le recrutement

Nous estimons à 15 000 le nombre d'emplois nécessaires au rétablissement de la voie professionnelle en 4 ans et à 15 000 les embauches à réaliser dans les voies générales et technologiques pour faire face à l'augmentation de la démographie scolaire, atteindre nos objectifs de nombre d'élèves par classe dans l'éducation prioritaire, instaurer le stage à tiers temps sur le service du tuteur, assurer les remplacements et la création de postes de professeurs d'éducation socioculturelle dans l'ensemble des collèges et lycées REP ainsi que dotés d'un internat.

Nous savons la crise de recrutement qui affecte de nombreux concours. Nos mesures de revalorisation de la carrière doivent nous permettre de redonner de l'attractivité au métier d'enseignant. Elles seront complétées par l'adoption d'un plan pluriannuel de recrutement, afin de donner de la visibilité aux candidats, et par un plan de pré-recrutement ouvert dès la terminale et la licence. Celui-ci doit permettre d'élargir le vivier des candidats mais aussi de permettre à des étudiants issus de milieux sociaux modestes de s'engager dans la perspective des concours. Nous voulons en effet que dans l'Ecole de la République les enseignants soient à l'image de ceux à qui ils enseignent.

A côté des personnels enseignants, nous recruterons 8 000 CPE, indispensables à la vie des établissements. Nous renforcerons les équipes d'AED dans l'éducation prioritaire et leur proposerons un dispositif de pré-recrutement destiné à leur permettre de rejoindre le corps des CPE.

Concernant le carrières, les salaires, les pensions

Ainsi que l'a indiqué Jean-Luc Mélenchon dans sa lettre aux enseignants, CPE, AED, AESH seront concernés par la revalorisation de 7% du point d'indice des personnels de l'éducation nationale, comme de l'ensemble des fonctionnaires afin de rattraper les six années de gel du point d'indice. En éducation prioritaire ils bénéficieront d'indemnités spécifiques. C'est ainsi la question du salaire des enseignants que nous aborderons de façon prioritaire et non celle des indemnités et primes qui sont, par ailleurs, sources d'inégalités Femme/Homme.

Concernant l'évolution de carrière, si nous voulons rendre plus fréquente l'évaluation des personnels en renforçant à cette fin les corps d'inspection, nous considérons que l'inspection ne doit pas être directement liée à l'avancée dans la carrière pour consister en un temps de conseil et de formation. Nous proposerons également, sur une base volontaire, aux enseignants arrivés dans les deux dernières années de leur carrière de se consacrer au suivi des élèves en difficulté, à l'accompagnement des professeurs stagiaires et à la coordination des projets d'établissements.

Enfin, nous engagerons un plan de titularisation et de formation des précaires de l'Education nationale.

Concernant l'apprentissage

L'apprentissage correspond aux parcours de formation de certains jeunes mais ne saurait être appréhendé comme une solution à la difficulté scolaire. L'apprentissage en effet ne saurait constituer une voie de relégation, participant d'une logique de tri que nous combattons.

Nous considérons que tous les élèves sont capables. Mais l'apprentissage ne parvient pas à élever tous les jeunes à la qualification. Il connaît un taux d'abandon très important, supérieur à 25%, offre un taux d'accès au diplôme moindre que la voie professionnelle sous statut scolaire et est le terrain de multiples formes de discriminations fermant l'accès aux stages. Nous voulons pour y remédier, créer une bourse publique des stages qui vaudra pour l'apprentissage mais aussi pour d'autres voies (l'apprentissage n'a en effet pas le monopole de l'alternance) en particulier la voie professionnelle sous statut scolaire que nous voulons privilégier. Dès lors nous affecterons à cette dernière une part plus importante des recettes de la taxe d'apprentissage tout en revenant sur les exonérations de cotisations sociales à l'apprentissage.

Charlotte Girard,

Co-responsable du programme de la France insoumise